
Mairie de TREMBLECOURT

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 16 octobre 2015

Le seize octobre deux mille quinze, le Conseil Municipal de Tremblecourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, dans la salle communale, sous la présidence du Maire, Madame Marie-Jeanne CHRETIEN

Présents : Mme Béatrice CHRETIEN, M Bernard CHRETIEN, Mme Marie-Jeanne CHRETIEN, M Francis COLIN, Mme Danièle JANNEL, M Etienne JEMPF, M Jérôme MICHEL, Mme Danielle NOEL, M Frédéric PATARD.

Etaient excusés : /

Etait absent : /

M. Etienne JEMPF est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent conseil (21 septembre 2015) avait été remis à chaque conseiller municipal dans les jours suivants. Il n'y a pas eu de modification, de complément ou de remarque de la part des conseillers.

Le maire annonce aux conseillers la démission de Mr Frédéric Waty par courrier reçu le 29 septembre 2015. Mr Waty était délégué titulaire au SIVU La clé des Champs, suppléant au SIS des Côtes en Haye et suppléant à la commission d'appel d'offres de la commune.

Mr Alain Chrétien occupait le poste de délégué titulaire au SIVU la clé des champs et de délégué titulaire à la commission d'appel d'offres. Egalement, en tant que premier adjoint il était délégué suppléant à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et suppléant au conseil communautaire de la communauté de communes.

Il convient dès lors de pourvoir ces postes par désignation de nouveaux représentants. Le conseil municipal est désormais constitué de 9 membres.

1. (Délibération 38/15) Décision de nomination d'un adjoint au Maire et modalités de mise en œuvre

Suite au décès de M. Alain Chrétien, 1^{er} Adjoint au Maire, le Conseil municipal doit se prononcer pour la mise en œuvre de l'une des deux options suivantes, soit :

 la suppression d'un poste d'adjoint,

ou

 l'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint.

Dans l'hypothèse où la seconde option serait retenue, le Conseil municipal devra décider également de la position du nouvel adjoint dans le tableau des adjoints. Celui-ci peut en effet prendre rang dans l'ordre de nomination, c'est-à-dire après les adjoints déjà élus, ceux-ci remonteront alors dans l'ordre du tableau (R 2121-3 CGCT). Il peut également occuper le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant (L2122-1 du CGCT). Ces décisions devant être prises avant l'éventuelle élection.

L'opportunité de compléter le conseil municipal par de nouvelles élections a été soulevée. Un tour de table montre que les actuels conseillers souhaitent se répartir les nouvelles charges.

Le maire propose à l'assemblée :

- ✚ de conserver le poste d'adjoint laissé vacant,
- ✚ d'opter pour une prise de rang identique du nouvel adjoint à élire, soit au premier rang.

Après vote, le conseil municipal opte pour l'élection d'un nouvel adjoint sans modifier l'ordre de ceux en place.

Pour : 8 Contre : 1 Abstention : 0

2. (Délibération 39/15) Election d'un nouvel adjoint au Maire

- ✚ Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-7 et L2122-7-1,
- ✚ Vu la délibération 38/15 décidant de procéder au remplacement du premier adjoint.

Le conseil municipal procède à la désignation du 1^{er} adjoint au maire au scrutin secret, à la majorité absolue.

Mr Etienne JEMPF se porte candidat.

Nombre de votants :	9
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	9
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	8
Majorité absolue :	5

M. Etienne JEMPF a obtenu huit voix (8)

M. Etienne JEMPF, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

3. (Délibération 40/15) Modification de la composition de la commission d'appel d'offres

Le Maire rappelle que M. Alain Chrétien avait été désigné membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres et Mr Frédéric Waty membre suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- ✚ M. Francis COLIN comme délégué titulaire au sein de la Commission d'Appel d'Offres,
- ✚ Mme Danièle JANNEL et Mme Danielle NOEL comme déléguées suppléantes.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

La composition de la commission d'appel d'offres est désormais la suivante :

Titulaires

M Etienne JEMPF
M Frédéric PATARD
M Francis COLIN

Suppléants

M Jérôme MICHEL
Mme Danièle JANNEL
Mme Danielle NOEL

4. (Délibération 41/15) Désignation de nouveaux délégués au SIVU la Clé des Champs

M. Alain Chrétien et Mr Frédéric Waty avaient été désignés membres titulaires au SIVU de la clé des champs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- ✚ M. Jérôme MICHEL et Mme Danielle NOEL comme délégués titulaires au SIVU,



Mme Béatrice CHRETIEN et Mme Danièle JANNEL comme déléguées suppléantes.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

5. (Délibération 42/15) Communauté de communes du Toulousain : représentants de la commune



Délégué communautaire : Mr Etienne JEMPF en tant que nouveau premier adjoint devient délégué communautaire suppléant.



Délégué suppléant à la CLECT : Par décision du conseil municipal du 10/10/2014, avaient été désignés délégué titulaire et délégué suppléant à la C. L. E. C. T Mme le Maire et M. Alain Chrétien.

Mme le maire propose comme nouveau délégué suppléant le nouveau premier adjoint. Le conseil municipal désigne M. Etienne JEMPF comme suppléant à la CLECT.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

6. (Délibération 43/15) Modification de la composition de la commission d'élaboration du PLU

Le 6 juillet 2015 le conseil a désigné par délibération les membres de la commission d'élaboration du PLU composée de 5 membres. Il convient aujourd'hui de décider du remplacement de Mr Alain Chrétien au sein de cette commission ou bien de changer le nombre de membres de la commission.



Le conseil municipal décide de redéfinir une commission de 6 membres qui sont :

- Mme Marie-Jeanne CHRETIEN,
- M Etienne JEMPF,
- M Jérôme MICHEL,
- M Frédéric PATARD,
- Mme Danièle JANNEL,
- Mme Danielle NOEL.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

7. (Délibération 44/15) Droit de préemption

Mme le Maire, intéressée à l'affaire concernée, s'absente de la salle de conseil le temps de la discussion et du vote de ce point.

Le premier adjoint présente aux conseillers la déclaration d'intention d'aliéner reçue pour un bien situé au 5 place de la halle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré renonce à exercer son droit de préemption Urbain sur les biens énoncés ci-dessous :

- Parcelles cadastrées AA 170/171/91/169 pour une maison d'habitation située 5 place de la Halle à Tremblecourt,
- Parcelles cadastrées AA100 et 101 pour deux parcelles de terre situées au lieu-dit « au dessus de la Halle »

Le tout pour une superficie totale du bien de 67 a 77 ca

Le premier adjoint est autorisé à ratifier les documents correspondants.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 1

8. (Délibération 45/15) Schéma de mutualisation de la communauté de communes du Toulois

L'article L 5211-39-1 du CGCT, met à la charge de chaque structure intercommunale à fiscalité propre, l'élaboration et l'adoption d'un projet de schéma de mutualisation des services

Une fois élaboré, ce projet est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres.

Le maire présente au conseil le rapport proposé par la Communauté de Communes du Toulois, comprenant un état des lieux de l'existant et les orientations 2015-2020.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, décident :

☒ d'émettre un avis favorable sur le rapport du projet de schéma de mutualisation 2015-2020 présenté.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

9. Questions diverses :

☒ SIVU la clé des champs : le compte d'exploitation 2014 définitif a démontré un trop versé pour certaines communes et pas assez pour d'autres. La commune de Tremblecourt a reçu un remboursement en septembre.

☒ Elections de décembre : Les élections Régionales ont lieu les 6 et 13 décembre 2015. Les conseillers sont invités à donner leurs préférences pour la tenue du scrutin sur ces deux dimanches.

☒ Place de l'église : un premier chiffrage avait été présenté fin Août par le bureau d'étude EHV. Le maire a demandé à ce que le projet soit révisé et que le bureau d'étude présente également une étude à minima du projet.

☒ PLU : Deux réunions des membres de la commission avec le bureau d'études sont prévues : le mercredi 28/10 à 18h30 et le 25 novembre à 18h30. La commission devra se réunir plusieurs fois entre ces deux dates.

☒ Les conseillers se sont interrogés sur la qualité d'accès à internet sur Tremblecourt.

La séance est levée à 22h30